

Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal
du 22 novembre 2022

Date de convocation : 15/11/2022 Date d'affichage : 15/11/2022	Le vingt-deux novembre deux mil vingt-deux à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de Madame FERROTTE Marie-Hélène, Maire de Picauville.
Nombre de Conseillers En exercice : 26 Présents : 18 -19 à partir de 20h55 Votants : 18 – 19 à partir de 20h55	<u>Étaient présents :</u> BAUDE Laëtitia, CHANTREUIL Claude, CORCY Jeannine, CUQUEMELLE Marie-Hélène, DONGE Ginette, DUVERNOIS Vincent, FLOQUET Jennifer, GAILLARDON Christian, GERVAIS Marylise, LESACHETTY Françoise, LEVIN Jacky, LEVAVASSEUR Daniel, MARIE Claudine, MARIE Hervé (arrivé à 20h55), MAUBRAY Daniel, FERROTTE Guillaume, FERROTTE Marie-Hélène, TRAVERT Gilbert, VASLIN Jean-Jacques <u>Excusés :</u> LELOY Michel, MATHIEU Julien, <u>Absents :</u> DESMONS Sophie, HEBERT Marine, LECOBUR Christophe, ROUXEL Stéphane, TOURBOT Elise Secrétaire de Séance : MARIE Claudine

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13 octobre 2022 à l'unanimité

Ordre du Jour :

1. Décision du Maire prise en application de l'article 2122-22 du CGCT
2. Avis sur l'avant projet éolien
3. Décision Modificative n°08 – budget communal
4. Décision Modificative n°01- budget assainissement
5. Travaux rue Georges Clémenceau : demande de subvention au titre des amendes de police
6. Proposition de partage de la Taxe d'Aménagement à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin –
7. Convention d'occupation temporaire du domaine public – camion ambulancier éducatif et social
8. Candidature au dispositif Contrat Pôle de Services du Conseil Départemental
9. Prime de Départ à la retraite
10. Location des salles des fêtes- modification du coût de l'électricité et du gaz
11. Effacement des réseaux
12. Demande de subvention pour Ravalement de façade
13. Demande occupation domaine public pour installation d'une rampe d'accès sur le trottoir rue de Marne
14. Mise en Vente ancienne mairie de Les Moitiers en Bauplois
15. Mise en Vente ensemble ancienne mairie- école-logement d'Houtteville
16. Proposition de motion adressée par l'AMF
17. Droit de préemption urbain
18. Questions et informations diverses

01-11-22 Décision du Maire prise en application de l'article L.2122-22 du CGCT

Madame le Maire présente les décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal.

Décision n°2022-05 – choix du bureau d'études pour la réalisation du Plan paysages : *cabinet Georgettes Urbanisme et Paysage* pour un montant de 42 000€ HT.

02-11-22 DM n°08- budget communal

Madame le maire propose un virement d'ordre pour transférer les études déjà réalisées pour la construction du groupe scolaire du compte 231 au compte 203, car les études ont bien été suivies de travaux. Montant 29 778€.

Désignation	Budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Budget après DM
231/041 immobi corporelles en cours	0 €	0 €	29 778€	29 778€
041 Opérations patrimoniales – dépenses investissement	0 €	0 €	29778 €	29 778€
203/041 frais d'étude , recherche et développement et frais insertion	0€	0€	29 778€	29 778€
041 –Opérations patrimoniales – Recettes d'investissement	0 €	0 €	29 778€	29 778€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND la Décision Modificative n°08 au budget communal présentée ci-dessus

Vote du conseil Municipal					
Pour	18	Contre		Abstention	
Noms		Noms		Noms	

03-11-22 DM n°01 budget assainissement

Madame le maire propose un virement de crédits de la section d'exploitation à la section d'investissement, pour amortir le matériel de cette année. Budget non suffisant. Montant 141 €

Désignation	Budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Budget après DM
2315-23installation matériel et outillage tech	118 240.32 €	0 €	141 €	118 381.32€
23- immobilisations en cours– dépenses investissement	153 240.32 €	0 €	141 €	153 381.32€
28158-40 Autres	126 940€	0€	141 €	127 723 €
040 –Opérations d'ordre entre sections – Recettes d'investissement	0 €	0 €	141€	127 723€
6811-042 Dotations aux amorti des imm corp et incorp	127 582 €	0 €	141 €	127 723 €

042- opérations d'ordre entre sections – dépenses d'exploitation	127 582 €	0 €	141€	127 723 €
6815-68 dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	77 366.58 €	- 141 €	0 €	77 225.58 €
68- Dotations aux amortissements	79 366.58€	- 141 €	0 €	79 225.58€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,
PREND la Décision Modificative n°01 au budget assainissement présentée ci-dessus

<u>Vote du conseil Municipal</u>			
Pour	18	Contre	Abstention
Noms		Noms	

04-11-22 Projet éolien

Report de la présentation en 2023.

05-11-22 Travaux rue Georges Clémenceau : demande de subvention au titre des amendes de police

Madame le maire propose au conseil de faire une demande de subvention au titre des amendes de police au conseil départemental pour les travaux de sécurisation de la rue Georges Clémenceau, sachant que nous avons reçu l'accord de participation de la DETR 2022 pour un montant de 24 364€.

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Madame le Maire présente l'estimatif financier pour le projet de réaménagement de la rue Georges Clémenceau avec un double objectif :

- faciliter l'accès PMR de cette voie
- sécuriser cette voie communale pour les piétons et cyclistes.

Le coût prévisionnel global de l'opération concernant la commune de Picauville s'élève à 63 449.95 HT.

Afin de mettre ce projet en œuvre, la commune souhaite solliciter une demande d'aide financière auprès du conseil départemental de la Manche dans le cadre des amendes de police.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Financement	Montant HT	Taux
Union Européenne		
Etat – DETR	24 364 €	38.40%
Etat autres subventions (à préciser)		

Région		
Département – amendes de police	4 800 €	7.50 %
Autres financements publics		
Sous-total 1 subventions publiques	29 164 €	45.90 %
Maître d'ouvrage 20% au minimum	34 285 €	54.10%
- Autofinancement	34 285 €	54.10%
- Emprunt		
Sous-total 2 Maître d'ouvrage	34 285 €	54.10%
TOTAL HT	63 449 €	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité,

VALIDE le projet de sécurisation de la rue Georges Clémenceau présenté.

VALIDE le plan de financement de l'opération présenté ci-dessus

AUTORISE le Maire, ou son adjoint délégué, à solliciter une demande de subvention auprès du conseil départemental de la Manche

AUTORISE le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Vote du conseil Municipal					
Pour	18	Contre		Abstention	
Noms		Noms		Noms	

Arrivée Hervé Marie à 20h55 - 19 présents et votants

06-11-22 Proposition de partage de la Taxe d'Aménagement (TAM) à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin

Madame rappelle que la taxe d'aménagement (TAM) est un impôt local perçu par les communes et le département.

Elle concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanismes suivantes :

- Permis de construire,
- Permis d'aménager,
- Autorisation préalable.

La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et ouverte dont la superficie est supérieure à 5m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves.

Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022.

Cet article 109 indique en effet que « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire (compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences) ».

Pour information, à l'échelle de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC), 18 communes ont institué un taux de taxe d'aménagement.

Les communes concernées et la CCBDC doivent donc, par délibérations concordantes, définir les conditions de reversement de la taxe d'aménagement communale à l'EPCI.

Il convient de rappeler que cette disposition est d'application immédiate à partir du 1^{er} janvier 2022.

Lors de sa séance du 09 novembre dernier, le conseil communautaire a voté un reversement de 15% de la taxe d'aménagement perçues par les communes au profit de la CCBDC à compter de l'année 2022.

Sur la base de ces éléments, les membres du conseil municipal sont invités à :

- Voter le principe de reversement de 15% de la part communale de la taxe d'aménagement à la CCBDC à compter de l'année 2022.

Guillaume Perrotte ne comprend pas que ce soit la communauté de communes qui fasse une proposition de taux. Cela devrait être aux communes de faire la proposition. Marie-Hélène Perrotte informe que cela a été évoqué en bureau puis en conseil communautaire et que donc tous les conseillers communautaires, et donc les maires de toutes les communes, ont validé ce projet.

Après en avoir délibéré et à la majorité (19 voix Pour et 1 Voix Contre)

DECIDE le reversement de 15% de la part communal de la taxe d'Aménagement à la CCBDC à compter de l'année 2022

AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement entre la commune et la CCDC

AUTORISE le maire ou son adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

<u>Vote du conseil Municipal</u>					
Pour	18	Contre	1	Abstention	
Noms		Noms	PERROTTE G	Noms	

07-11-22 Convention d'occupation temporaire du domaine public

Madame le Maire présente la demande d'installation d'un camping-car ambulant pour une activité libérale d'accompagnant éducatif et social pour accueillir des personnes en situation de handicap ou de dépendance. Proposition de prendre une convention dans les mêmes termes que les coiffeuses ambulantes et avec un droit de place d'un montant de 1,50€/jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE l'installation sur le domaine public, place du Général Leclerc, l'activité ambulante de Madame Elodie TRAVERT

CHARGE le maire ou son adjoint délégué de rédiger la convention d'occupation du domaine public en se basant sur les mêmes modalités que pour les coiffeuses ambulantes

AUTORISE le maire ou son adjoint délégué à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à cette installation

Vote du conseil Municipal					
Pour	19	Contre		Abstention	
Noms		Noms		Noms	

08-11-22 Candidature au dispositif Contrat de pôle de service (CPS)

Dans le cadre de sa nouvelle politique territoriale 2022-2028, le Conseil départemental de la Manche souhaite accompagner les bourgs ruraux dans leurs projets d'investissement pour conforter leur rôle de centralité. Ce soutien se formalisera par la conclusion d'un contrat de Pôle de Services (CPS).

Chaque commune dispose d'une enveloppe calculée sur la base de 200 € par habitant (population DGF connue au moment de la sollicitation) avec un montant minimum de 300 000 € et un plafond de 850 000 €. Sur ce principe, la commune de Picauville dispose d'une enveloppe de 693 800 € (population DGF 2022 de 3 469 habitants).

Le taux d'intervention applicable au coût éligible de la ou des opérations, sera modulable et défini par le maître d'ouvrage dans une fourchette comprise entre 10 et 40% dans la limite de l'enveloppe financière.

Dans une logique incitative, les maîtres d'ouvrages pourront bénéficier, par projet, d'une bonification de 20% du montant de la subvention, dès lors qu'ils démontreront une double ambition en matière de transitions écologique et inclusive.

Les projets sont encore en cours de finalisation et de priorisation.

Voici les projets susceptibles d'être concernés :

- Réhabilitation de l'ancienne école maternelle en maison des services et MAM
- Reconversion de l'ancien camping municipal en aire d'accueil de tourisme itinérant (camping-car/bivouac)
- Liaisons douces pour les piétons et cyclistes (création et sécurisation)
- Reconstitution d'une offre de logements communaux « énergétiquement performants »
- Création d'aires jeux (city park, skate park, espace fitness, jeux pour enfants, ...)
- Chauffage salle polyvalente JC Flambard et mairie
- Mise aux normes et agrandissements équipements sportifs (vestiaires stade et dojo)
- Actions suite à l'élaboration du Plan de Paysages

09-11-22 Départ à la retraite

Madame le maire propose de prendre une délibération pour le versement d'une prime de départ à la retraite pour l'ensemble du personnel sur la base de 400€ net plus les charges sociales au prorata du temps de travail de l'agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE la prime de départ en retraite pour l'ensemble du personnel sur la base de 400€ charges sociales comprises pour un temps plein (35h00) et au prorata du temps de travail pour les agents à temps non complet

Vote du conseil Municipal					
Pour	19	Contre		Abstention	
Noms		Noms		Noms	

10-11-22 Location des salles des fêtes – modifications des tarifs électricité et gaz

Madame le Maire propose de revoir les tarifs appliqués lors des locations des salles au niveau du gaz (1.10kw) et de l'électricité (0.23kw) au vu des augmentations actuelles des énergies.

Après e, avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

MODIFIE à compter du 1^{er} janvier 2023 les tarifs du gaz et de l'électricité pour les locations des salles comme suit :

Gaz : 2€/kw

Electricité : 0.68€/kw

<u>Vote du conseil Municipal</u>				
Pour	19	Contre		Abstention
Noms		Noms		Noms

11-11-22 Effacement des réseaux

Madame le Maire présente 2 projets d'effacement des réseaux :

- Cretteville – rue Genest fontaine-place colonel Chauveau

Participation au SDEM pour renforcement réseau électrique : 19 600€

Participation orange : en attente

- Picauville – route du Prieuré

Aucune participation au SDEM car sécurisation de la ligne

Effacement telecom : 12 859.23€ TTC réparti entre 4 574.50€ à telecom pour câblage et 8 284.73€ TTC à sarlee pour génie civil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE les 2 projets d'effacement des réseaux présenté ci-dessus

AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué à signer les devis et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces effacements.

<u>Vote du conseil Municipal</u>				
Pour	19	Contre		Abstention
Noms		Noms		Noms

12-11-22 Demande de subvention ravalement de façades

Madame le maire présente le projet d'implantation d'un salon de beauté dans le local de l'ancienne laverie 16 rue de la Marne avec le souhait de réaliser des travaux sur la façades. Madame le maire présente les 2 devis :

- panneau dibon pour enseigne : 696€

- ensemble menuiseries, panneaux fixes : 7 321.20€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE son accord de principe pour une participation de 25% (plafonné à 760€) pour les panneaux fixes

CHARGE le Maire ou son adjoint de demander un devis détaillé pour connaître le montant correspondant uniquement aux panneaux fixes

<u>Vote du conseil Municipal</u>					
Pour	19	Contre		Abstention	
Noms		Noms		Noms	

13-11-22 Demande d'occupation du domaine public pour l'installation d'une rampe d'accès sur le trottoir rue de la Marné

Madame le maire présente le projet d'installation d'une rampe d'accès PMR sur le trottoir rue de la marné pour l'implantation d'un salon de beauté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE son accord de principe pour l'installation d'une rampe d'accès sur le domaine public, sous réserve de l'accord de la Déclaration Préalable et de la commission de sécurité et d'accessibilité

AUTORISE le maire ou son adjoint délégué à signer la convention d'occupation du domaine public et de toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

<u>Vote du conseil Municipal</u>					
Pour	19	Contre		Abstention	
Noms		Noms		Noms	

14-11-22 Mise en vente ancienne mairie de Les Moitiers en Bauplois

Madame le Maire présente l'avis des domaines pour la mise en vente l'immeuble situé 13 rue de Longuerac – Les Moitiers en Bauplois, correspondant à l'ancienne mairie.

Avis des domaines pour la parcelle 333 ZI 103 d'une surface de 2 132m² estimé à 100 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de la mise en vente de l'immeuble situé 13 rue de Longuerac- les Moitiers en Bauplois à Picauville

CHARGE le Maire ou son adjoint délégué à réaliser le bornage, pour conserver le terrain où a été installée la réserve incendie

CHARGE le Maire ou son adjoint délégué de la mise en vente pour un montant de 120 000€

CHARGE le maire ou son adjoint délégué de demander le déclassement de cette ancienne mairie du domaine public.

<u>Vote du conseil Municipal</u>					
Pour	18	Contre		Abstention	
Noms		Noms		Noms	

15-11-22 Mise en vente de l'ensemble ancienne mairie-logement école d'Houtteville

Madame le Maire présente l'avis des domaines pour la mise en vente de l'immeuble situé les Fremys – Houtteville, correspondant à l'ancienne mairie, école et logement communal.

Avis des domaines pour la parcelle 250 B 189 d'une superficie de 979m² estimé à 100 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de la mise en vente de l'immeuble situé les Fremys- Houtteville à Picauville

CHARGE le Maire ou son adjoint délégué d'étudier le déplacement des tracés des panneaux électoraux (actuellement sur le muret d'encadrement) et du tableau affichage de la mairie

CHARGE le Maire ou son adjoint délégué de la mise en vente pour un montant de 120 000€

CHARGE le maire ou son adjoint délégué de demander le déclassement de cette ancienne mairie du domaine public.

Vote du conseil Municipal					
Pour	19	Contre		Abstention	
Noms		Noms		Noms	

16-11-22 Proposition de motion de l'AMF

La commune de Picauville soutient les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'Exécutif :

- d'indexer la DGF sur l'inflation 2023, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations.

- de maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).

- soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression. Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation.

Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5% du PIB sur un total de 44,3%.

Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans l'attente d'un dispositif élaboré avec les associations d'élus, la commune de Picauville demande un dégrèvement permettant une compensation intégrale.

- de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.

- de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA. Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés.

- de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL, pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, la commune de Picauville demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert ».

La commune de Picauville demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles.

Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

Concernant la crise énergétique,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

SOUTIEN les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- Créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.

- Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

La présente délibération sera transmise au Préfet et aux parlementaires du département,

<u>Vote du conseil Municipal</u>					
Pour	19	Contre		Abstention	
Noms		Noms		Noms	

17-11-22 Droit de Prémption urbain

- Parcelle AC772 : 16 rue de la Marne
Le conseil Municipal décide de ne pas préempter

<u>Vote du conseil Municipal</u>					
Pour	19	Contre		Abstention	
Noms		Noms		Noms	

- Parcelle AB78 : rue de la cavée
Le conseil Municipal décide de ne pas préempter

<u>Vote du conseil Municipal</u>					
Pour	19	Contre		Abstention	
Noms		Noms		Noms	

Questions et informations diverses

18-11-22-A Indemnités de gardiennage des Eglises

Pour le versement de l'indemnité de gardiennage des églises, Madame le Maire propose le versement des indemnités suivantes pour l'année 2022 (même plafond maximum qu'en 2020) :

- Sur la commune déléguée d'Amfreville : 120.97€ à l'Abbé SEIGNEUR
- Sur la commune déléguée de Cretteville : 120.97€ selon prorata suivant à l'Abbé MABIRE –du 1^{er} janvier au 31 août 2022 à IKENDJE Louis – du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022
- Sur la commune déléguée d'Houtteville : 120.97€ selon prorata suivant à l'Abbé MABIRE –du 1^{er} janvier au 31 août 2022 à IKENDJE Louis – du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022
- Sur la commune déléguée de Gourbesville : 120.97 € à l'Abbé SEIGNEUR
- Sur la commune déléguée de Picauville : 120.97€ à l'Abbé SEIGNEUR
- Sur la commune déléguée de Les Moitiers en Bauplois : 120.97€ selon prorata suivant à l'Abbé MABIRE –du 1^{er} janvier au 31 août 2022 à IKENDJE Louis – du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022
- Sur la commune déléguée de Vindefontaine : 120.97€ selon prorata suivant à l'Abbé MABIRE – du 1^{er} janvier au 31 août 2022 à IKENDJE Louis – du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022

Ginette DONGÉ ne comprend pas pourquoi la commune doit verser des indemnités à un Abbé qui ne vient jamais à l'Église d'Amfreville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (15 voix Pour, 3 voix Contre et 1 Abstention)

DECIDE le versement des indemnités suivantes pour l'année 2022 et les prochaines années, tant que le plafond n'évolue pas :

- Sur la commune déléguée d'Amfreville : 120.97€ à l'Abbé SEIGNEUR
- Sur la commune déléguée de Cretteville : 120.97€ selon prorata suivant à l'Abbé MABIRE –du 1^{er} janvier au 31 août 2022 à IKENDJE Louis -- du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022
- Sur la commune déléguée d'Houtteville : 120.97€ selon prorata suivant à l'Abbé MABIRE –du 1^{er} janvier au 31 août 2022 à IKENDJE Louis – du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022
- Sur la commune déléguée de Gourbesville : 120.97 € à l'Abbé SEIGNEUR
- Sur la commune déléguée de Picauville : 120.97€ à l'Abbé SEIGNEUR
- Sur la commune déléguée de Les Moitiers en Bauplois : 120.97€ selon prorata suivant à l'Abbé MABIRE –du 1^{er} janvier au 31 août 2022 à IKENDJE Louis – du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022
- Sur la commune déléguée de Vindefontaine : 120.97€ selon prorata suivant à l'Abbé MABIRE – du 1^{er} janvier au 31 août 2022 à IKENDJE Louis -- du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022

Vote du conseil Municipal					
Pour	15	Contre	3	Abstention	1
Noms		Noms	Dongé G Floquet J Perrotte G	Noms	Lesachey F

18-11-22-B Participation pour le branchement électrique des clôtures des marais chez les particuliers

Chaque année la commune verse une participation financière aux particuliers qui autorisent la commune à se brancher chez eux pour alimenter les différentes clôtures dans les marais communaux. La participation annuelle est fixée à 50€. Madame le Maire propose de revaloriser cette participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de revaloriser à hauteur de 65€ le montant de la participation pour les branchements électriques des clôtures des marais pour 2022 et les années suivantes.

Montant : 65€

Vote du conseil Municipal					
Pour	19	Contre		Abstention	
Noms		Noms		Noms	

18-11-22 –C Accès au groupe scolaire les blancs marais

L'équipe enseignante aimerait avoir l'autorisation d'accéder au groupe scolaire tout le temps. Actuellement, ils ont accès à l'école tous les jours de 6h00 à 20h30 et le samedi jusqu'à 12h30 et durant les vacances sur les mêmes créneaux, sauf juillet/août. Madame le Maire précise que c'est une demande récurrente des enseignants.

FLOQUET Jennifer s'interroge en cas d'accident d'un enseignant si seuls dans les locaux (responsabilité, assurance,...).

PERROTTE Guillaume s'interroge également sur la responsabilité en cas de dégradation. Si des portes ou fenêtres sont laissées ouvertes et qu'il y a effraction, elle ne pourrait pas être constatée et nous ne pourrions avoir recours à l'assurance. Les Consommations de fluides, d'énergies vont également augmenter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (17 voix Pour et 2 abstentions),

MATIENET le système actuel selon les plages définies ci-dessus

CHARGE le maire ou son adjoint délégué d'en informer l'équipe enseignante

Vote du conseil Municipal					
Pour	17	Contre		Abstention	2
Noms		Noms		Noms	Marie Claudine Perrotte Marie- Hélène

18-11-22 -D Eglises et Cimetières : réalisation de cartographies numériques cimetières et maquettes 3D Eglise

Madame le maire présente la proposition d'une société de drone pour réaliser la cartographie des cimetières afin de pouvoir recenser les concessions et mettre à jour les plans ainsi que la création de maquettes 3D permettant entre autre de calculer les surfaces des église (toitures,...).

Devis global de 13 810€ TTC- la chapelle de Fatima et la chapelle de Cauquigny seront à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué à signer le devis pour la prestation présentée ci-dessus d'un montant de 13 810€ TTC

SOUILLAFÉ que la prestation commence au cimetière d'Houtteville

Vote du conseil Municipal					
Pour	19	Contre		Abstention	
Noms		Noms		Noms	

18-11-22-E Proposition de la société Infocom

Madame le maire présente l'offre reçue de la société Infocom qui propose la mise à disposition d'un véhicule Kangoo 5 places financé par la publicité placardée dessus. Infocom gèrera la régie publicitaire. Charge pour la commune d'assurer et entretenir le véhicule.

Le Contrat proposé est de 2 ans renouvelable pour 2 ans, avec un achat possible à 4 ans. Campagne de publicitaire à mi contrats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué à signer le contrat avec infocom

Vote du conseil Municipal					
Pour	19	Contre		Abstention	
Noms		Noms		Noms	

18-11-22-F sectorisation des collèges

Madame le maire donne lecture du courrier du conseil départemental concernant la sectorisation de collèges. La réflexion est encore en cours au conseil départemental mais l'objectif est de recentrer tous les collégiens de la commune nouvelle de Picauville sur le collège de Sainte Mère Église.

18-11-22-G Dates à retenir et interventions des conseillers

- Noël des enfants le dimanche 18 décembre à 14h00
- Pot Noël du personnel communal : mercredi 14 décembre à 18h00 en mairie
- Vœux du maire : vendredi 13 janvier à 20h00 salle polyvalente JC Flambard - ouverture à la population sur inscription
- Ginette DONGE : cérémonies commémoratives de juin parachutage supplémentaire sur Amfreville (au lieu de sauter sur Graignes) -- entrée du marais -- parquer les bêtes- juste fermer les barrières le 5 juin 18h00. Sentiers de la mémoire en début après-midi
- Hervé MARIE : CD50 lance une enquête sur la mobilité et les déplacements. Cette étude va conditionner l'évolution des déplacements
- Ginette DONGE : organisation avec le Cfic des marais d'une demi-journée de révision du code de la route avec la prévention routière. Bonne participation et réunion très intéressante
- réunion sur les amas avec les conciliateurs de justice et la gendarmerie à Valognes. (64 inscrits de Picauville- covoiturage par les élus 15)
- Conseil administration d'ACCUEIL : Mme DONGE et LESACHEY n'ont pas été invitées à la réunion du 22.11.22.
- Françoise LESACHEY recherche de bénévoles pour la collecte de la banque alimentaire vendredi et samedi, Hervé MARIE grande distribution se fait une marge dessus.
- Madame le Maire remercie Monsieur Maubray d'avoir représenté la commune à la cérémonie au cimetière de la Cambe

Séance levée à 23h00
Prochain CM jeudi 12 janvier

PV approuvé lors de la réunion de conseil municipal du 12 janvier 2023.

Le présent PV a été légalement publié et affiché le 17 janvier 2023.

Le Maire
Marie-Hélène PERROTTE

La Secrétaire,
Claudine MARIE

